



MAIRIE

1 Place de la mairie
12550 COUPIAC
05.65.99.77.38
mairie@coupiacsudaveyron.fr

PROCES VERBAL Séance du 17/03/2025

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Nicole BATAILLET-HEULLY, SAYSSET Elian, Pascale BERGER, Martine VERACHTERT, Delphine ONCINO, Marcel DALICHOUX, Jean-Claude CONDOMINES, Ginette CADAS, CAREL Alain.

Secrétaire de séance : Ginette CADAS - Martine VERACHTERT

Mr le maire remercie la présence de tous les membres de l'assemblée et précise que la délibération « radar pédagogique » sera ajoutée à l'ordre du jour.

1 - Compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

2 - Ordre du jour

Délibération 1 : Approbation des nouveaux statuts d'Aveyron Ingénierie

L'approbation des statuts rendra effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie et permettra ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Au sein du CD12, il a été créé une nouvelle agence « Aveyron Innovation » qui va fédérer : le SIEDA, le SMICA, et Aveyron ingénierie autour de cette innovation et collecte de données.

Ex : la géolocalisation ; le SIEDA = énergie : EP - SMICA = numérique : cadastre et adressage - AI concernant les nouveaux projets.

Le changement des statuts permet un travail de collecte de données collectives et fédère tous les acteurs autour de cette innovation en s'appuyant sur les compétences de chacun de ses membres.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2 : Transfert de compétence assainissement collectif au SIAEP des rives du Tarn au 31 décembre 2025

Ce transfert le 31/12/2025 sera effectif au 01/01/2026. Le SIAEP se substituera à la commune, il reprendra et démarrera toutes les démarches programmées, terrains, réseaux, bâtiments.

La commune subordonne la réalisation de ce transfert de compétence au respect des conditions :

- Plan patrimonial : la commune est propriétaire de tous les terrains et biens de la compétence qui sera transférée ; un PV signé entre les parties précisera le régime de transfert patrimonial, à défaut, le régime de la mise à disposition prime.
- Plan comptable : actif et passif du service assainissement transiteront par le budget principal avant le transfert au SIAEP.
- Plan financier : actif et passif sont repris par le SIAEP en intégralité

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 3 : Subvention exceptionnelle

Afin de mener à bien la réalisation de ce premier ouvrage « au rythme des saisons », l'association Collectif E3 (Anne-Sophie DOUCET de Rieucros) sollicite la bienveillance du conseil municipal en demandant l'obtention d'une subvention. Cette dernière donnerait la crédibilité nécessaire pour prétendre

à d'autres aides à chaque niveau administratif (Communauté de Communes, PNRGC, Département, Région).

Attribution d'une subvention de 100€ en faveur de l'association Collectif E3. Patrimoine, Edition & Paysage.

Approbation du Conseil par 9 voix pour - 1 voix contre – 1 abstention

Délibération 4 : investissement radar pédagogique

Dans le cadre et la continuité de la mise en sécurité de la traverse du bourg, des abords de l'école des Vallons et au niveau de l'étranglement de la tour « Bel » (règlementation de la vitesse et limitation à 30km/h). Monsieur le maire propose au conseil municipal d'installer un radar pédagogique rappelant la limitation de vitesse à 30 km/h dans la traverse.

Mr le maire rappelle que la commune peut solliciter une subvention au titre du fond des amendes locales (FAL) auprès du conseil départemental.

Approbation du conseil pour autoriser Monsieur le maire à signer la convention et déposer la demande d'aide financière par 10 voix pour – 1 contre.

3 - Points particuliers

- Présentation des comptes financiers uniques 2024 (CFU) et affectation des résultats*
- Présentation du budget prévisionnel 2025*
- Taxe assainissement collectif (80 € et 1.10 €). A partir du 01/01/2026 la taxe sera assujettie à la TVA

**transmission à chacun des élus : documents budgétaires avant validation au cours du prochain conseil municipal fixé au 7 avril 2025*

4 - Questions diverses

- Taille des arbres réalisée dans le village
- Journée « occitane » le 02/06/2025 avec Ecole des Vallons (regroupement de plusieurs écoles) salle Telon et salle des fêtes réservées.
- Remplacement ATSEM pour garderie = Marcelle OSBORNE assurera cette garde.
- Prévision nettoyage du Mousse le 3 avril 2025 par les élèves de Valrance dans le cadre d'une étude pédagogique, tous les bénévoles seront les bienvenus.
- Balisage des chemins proposé par l'association « RONDO » avec l'aide d'un formateur, le 5 avril 2025 à 14 h à Martrin
- Inondations : réunion d'information prévue le 19 mai 2025 à 14h à la mairie de Coupiac.
- Rencontre et échange avec IEN du secteur Mme Jordane CABROL programmée le 18 mars à 17h en mairie
- Exploitation du site de MASNAUT : une candidature a été retenue, RDV jeudi 20 mars à 10h à la mairie.

Fin de séance 17h00

La secrétaire



Mr Le Maire

